

FUTUR CONTRAT UNIQUE CONTRACTUEL-LE-S ... UN PROJET D'ACCORD PAS A LA HAUTEUR !

À la suite de la loi ferroviaire de 2018 et à la fin du recrutement au statut, la direction a abrogé de manière unilatérale le RH 0254, texte de référence pour les contractuel-le-s. La direction a proposé un accord cadrant le futur contrat unique contractuel. Après plusieurs mois de négociations, la fédération SUD-Rail fait le constat que les réponses données aux revendications des salarié-e-s contractuel-le-s ne sont pas à la hauteur des attentes, c'est donc sans accord d'entreprise que la direction SNCF devra mettre son projet en œuvre !

Documents à télécharger

 FUTUR CONTRAT UNIQUE CONTRACTUEL-LE-S ... UN PROJET D'ACCORD PAS A LA HAUTEUR !